

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS

Recommandations du Comité		Réponse du gouvernement
1.	<p>Que Transports Canada soit tenu de mener un processus complet de re-certification dans le cas de tout système aéronautique qui a précédemment été considéré comme étant critique et qui est relié à des composants nouveaux ou modifiés.</p>	<p>Le gouvernement est fortement en accord avec la recommandation et, bien que ses processus soient actuellement concordants à la recommandation, il cherche constamment à améliorer le processus de certification.</p> <p>Le Canada dispose d'un solide système de certification et assure un niveau élevé de sécurité. À l'heure actuelle, en vertu du processus de certification nationale de Transports Canada (TC), toute modification apportée à un produit aéronautique certifié doit être réévaluée afin de s'assurer que les normes de conception applicables sont appropriées pour la modification et, par la suite, recertifiées.</p> <p>Selon les pratiques de certification des aéronefs acceptées à l'échelle internationale, toutes les modifications apportées à des produits aéronautiques sont réévaluées. La détermination de la base de certification utilisée au cours de ces examens est orientée par la réglementation applicable aux produits modifiés (RAPM), qui garantit que toute modification apportée à des produits aéronautiques respecte clairement les normes de sécurité applicables.</p> <p>TC participe activement à un groupe de travail multilatéral chargé d'examiner et de recommander des améliorations au processus de RAPM. Les participants comprennent les principales autorités de l'aviation : « la Federal Aviation Administration (FAA) » des États-Unis (É.-U.), l'Agence de la sécurité aérienne de l'Union européenne (EASA), « l'Agência Nacional de Aviação Civil (ANAC) » du Brésil, l'administration de l'aviation civile de Chine (CAAC) et le bureau de l'aviation civile du Japon (JCAB).</p>
2.	<p>Que Transports Canada officialise un processus pour envisager la participation des pilotes de ligne au processus de certification des aéronefs commerciaux où les pilotes de ligne peuvent avoir la possibilité de participer.</p>	<p>Le gouvernement est fortement en accord avec la recommandation et travaille à officialiser les processus connexes.</p> <p>Transports Canada collabore avec d'autres autorités de l'aviation civile qui sont membres de l'équipe de gestion de la certification (EGC), composée de TC, de l'EASA, de l'ANAC et de la FAA, afin de mieux intégrer les activités de certification et d'évaluation opérationnelle des aéronefs. Ces activités d'évaluation sont un élément clé de la mise en service sécuritaire des aéronefs en établissant les exigences minimales de qualification des pilotes, les procédures d'équipage et les procédures d'exploitation d'un aéronef. L'objectif de ce travail est de s'assurer que les exigences de certification sont saisies plus tôt dans le processus de conception aéronautique.</p>

Recommandations du Comité		Réponse du gouvernement
		<p>TC convient que l'apport des pilotes professionnels est important pour maximiser la valeur de la formation des pilotes ainsi que pour améliorer les normes de conception et les activités postérieures à la certification. À cette fin, TC est en train d'officialiser la participation des pilotes professionnels au processus d'évaluation opérationnelle des aéronefs. TC prévoit d'élaborer une orientation applicable d'ici 2023. Transports Canada TC évaluera également, dans le même délai, si un cadre réglementaire plus solide serait approprié.</p>
3.	<p>Que Transports Canada veille à ce que des représentants des équipages de cabine soient consultés à titre de partie prenante importante et qu'ils reçoivent régulièrement des séances d'information à l'étape de la conception, qui fait partie du processus de certification ou de validation des aéronefs.</p>	<p>Le gouvernement est d'accord en partie avec la recommandation.</p> <p>Les membres d'équipage de cabine canadiens et les experts en sécurité des cabines comptent parmi les personnes les plus qualifiées dans l'industrie mondiale de l'aviation. Grâce à leur formation, à leurs connaissances et à leur expertise, ces personnes sont outillées et préparées pour faire face aux nombreuses situations d'urgence qui peuvent se présenter.</p> <p>Par conséquent, TC exige la participation de l'équipage de conduite et des experts en sécurité des cabines lors des essais à grande échelle de certification de la capacité d'évacuation d'urgence.</p> <p>De plus, les exploitants aériens canadiens collaborent avec leurs représentants internes de la sécurité des cabines pour déterminer la conception intérieure appropriée avant l'achèvement et l'achat d'un aéronef. Les connaissances et l'expertise du représentant de l'équipage de cabine sont utilisées à meilleur escient pour comprendre la fonction des cabines et leurs effets sur les occupants des aéronefs lors d'incidents, d'accidents et d'évacuations.</p>
4.	<p>Que Transports Canada examine le rôle des représentants délégués dans le cadre du processus de certification des aéronefs et confie aux organismes de réglementation indépendants un rôle plus actif.</p>	<p>Le gouvernement est d'accord avec la recommandation.</p> <p>Dans le cadre du processus de certification de TC, le ministre des Transports autorise les délégués ministériels, qui comprennent des personnes qualifiées comme des ingénieurs ou des entreprises spécialisées dans les activités de certification aérienne, à approuver et à examiner les produits aéronautiques. Les délégués jouent un rôle important dans le processus et sont utilisés par tous les principaux organismes de certification (EASA, FAA, ANAC) comparables à TC. Toutes ces autorités utilisent un vaste programme de délégation externe avec leurs homologues respectifs de l'industrie, et en tirent parti, pour exécuter leurs programmes de certification de produits aéronautiques. Par conséquent, la surveillance des délégués est une composante</p>

Recommandations du Comité		Réponse du gouvernement
		<p>essentielle d'un solide programme de délégation.</p> <p>Les programmes de délégation fonctionnent sur des voies de communication et de confiance ouvertes, qui sont établies grâce à la relation de travail entre les délégués et le personnel de TC inhérente au processus de certification. Le gouvernement examine continuellement tous les aspects du système canadien de délégation de la certification des aéronefs au moyen d'activités de surveillance régulières, y compris, mais sans s'y limiter, les aspects de la pression induite, les conflits d'intérêts, la surveillance du système de délégation et l'indépendance de l'organisme de réglementation.</p>
5.	<p>Que Transports Canada produise, dans un délai de six mois, un rapport sur les leçons retenues à la suite de la décision de garder au sol les 737 MAX de Boeing – axé sur l'approche de la Certification nationale des aéronefs en matière de certification et de validation des produits aéronautiques, y compris la conception, la mise en œuvre, la supervision de son programme de délégation et le processus de revalidation subséquent, et qu'il présente ce rapport au Comité.</p>	<p>Le gouvernement est d'accord avec la recommandation.</p> <p>À la suite de la décision de garder au sol les 737 MAX, l'équipe de vérification interne (VI) de TC a entrepris une vérification et évalué le système de certification de TC, en examinant l'approche et les procédures de TC pour la certification et la validation des produits aéronautiques. Elle a vérifié les progrès des initiatives d'amélioration du système de certification de TC qui étaient en cours avant l'évaluation. Elle a formulé plusieurs recommandations visant à renforcer davantage la capacité de certification de TC. De plus, elle a conclu que les processus de certification du Ministère sont rigoureux et exécutés de façon professionnelle afin d'atténuer efficacement les risques liés à l'atteinte de ses objectifs et à l'exécution de son mandat de sécurité. La direction de TC a élaboré un plan d'action à la lumière des recommandations issues de la VI. Le résultat du processus de vérification répond à la demande du Comité de produire un rapport sur les leçons retenues. Le rapport de vérification de TC sera accessible au public.</p> <p>De plus, Transports Canada revoit et met en œuvre certaines parties de ses processus de certification afin de tenir compte des leçons retenues qui ont déjà été relevées lors de la participation du Ministère à des groupes de travail internationaux sur la certification, comme le « Joint Authorities Technical Review ».</p>
6.	<p>Que le gouvernement du Canada entreprenne une consultation de haut niveau composée de représentants de l'industrie et des travailleurs, au sujet des besoins en personnel et en financement de Transports Canada, Aviation civile.</p>	<p>Le gouvernement est d'accord avec la recommandation.</p> <p>TC reconnaît qu'il existe actuellement un déséquilibre entre la croissance de l'industrie canadienne de l'aérospatiale et de ses ressources de certification. Le Ministère s'emploie à trouver des solutions pour régler cette question. D'ailleurs, TC évalue continuellement sa capacité de dotation</p>

Recommandations du Comité		Réponse du gouvernement
		<p>et ses niveaux de service en ce qui concerne les activités de certification et d'approbation de la navigabilité à l'échelle du Canada. TC s'emploie à renforcer la capacité et l'expertise en fonction des niveaux de ressources alloués et de maintenir un niveau élevé de sécurité aérienne.</p> <p>Le rythme et la complexité des progrès technologiques dans la conception et les systèmes de l'aérospatiale, ainsi que l'engagement ferme du gouvernement de soutenir la croissance et l'innovation dans l'industrie, et l'investissement connexe, entraîneront une demande accrue pour les activités de certification et de surveillance des aéronefs et des produits aéronautiques.</p> <p>La certification des produits aéronautiques du Canada est reconnue mondialement comme l'une des meilleures au monde. L'industrie mondiale et ses intervenants expriment régulièrement qu'ils considèrent la certification du Canada comme une norme d'excellence pour les produits aéronautiques.</p> <p>Le gouvernement prend des mesures pour renforcer la relance économique du Canada, notamment en appuyant des industries stratégiques, comme l'aérospatiale, dans le cadre du budget de 2021. Ce plan met l'accent sur la protection de l'avantage concurrentiel du Canada, en stimulant les investissements pour ancrer la production et l'emploi au Canada, tout en stimulant l'innovation et le développement technologique qui positionneront le Canada comme chef de file mondial dans les technologies numériques émergentes, la fabrication de pointe, et l'aviation durable. Le succès des initiatives de croissance du gouvernement décrites dans le budget de 2021 dépend de la certification des produits aéronautiques canadiens avant qu'ils n'atteignent les marchés mondiaux. Le gouvernement devra évaluer les besoins en ressources pour la certification des aéronefs sur une base continue afin de maintenir ses normes rigoureuses de certification de la sécurité; de faciliter l'introduction de nouvelles technologies, y compris l'innovation écologique, dans le secteur canadien de l'aviation et de veiller à ce que les produits canadiens puissent être utilisés au Canada et exportés avec une solide garantie de sécurité.</p>
7.	Que le gouvernement du Canada rétablisse le Conseil consultatif sur la réglementation aérienne canadienne afin de garantir une bonne collaboration entre	<p>Le gouvernement est d'accord avec la recommandation.</p> <p>Le Conseil consultatif sur la réglementation aérienne canadienne (CCRAC) demeure le principal moyen qu'utilise TC pour informer, consulter et mobiliser le public et les intervenants au sujet des</p>

Recommandations du Comité	Réponse du gouvernement
<p>le gouvernement, l'industrie et les représentants des travailleurs pour évaluer les dossiers, et que ce conseil soit chargé d'examiner les besoins du secteur de la fabrication aérospatiale en matière de systèmes de gestion de sécurité.</p>	<p>modifications proposées au <i>Règlement de l'aviation canadien</i> et aux normes connexes. Ce processus comprend des consultations à l'étape de l'élaboration des politiques, à l'étape de l'élaboration des règlements et à l'étape de la publication dans les parties I et II de la <i>Gazette du Canada</i>. Le CCRAC est également utilisé comme forum par lequel TC fournit de l'information et reçoit des commentaires des intervenants pour discuter des priorités nouvelles et continues liées à la réglementation et aux normes.</p> <p>À la suite d'un examen récent de la politique achevé en 2021, TC propose de moderniser, d'élargir et de simplifier la structure du cadre réglementaire actuel du Système de gestion de la sécurité (SGS) au Canada. La première phase de ces travaux consistera à étendre les exigences relatives au SGS aux organismes de conception et au secteur manufacturier. Entre-temps, TC a adopté une approche novatrice en élaborant et en mettant en œuvre un programme volontaire pour accélérer l'établissement et la reconnaissance du SGS dans ces secteurs. Un <i>processus volontaire de demande d'intégration au SGS</i> pour les secteurs de la conception et de la fabrication a été lancé pour les entreprises concernées en 2020. Il est conçu pour combler les lacunes réglementaires cernées tandis que TC cherche à établir un cadre réglementaire plus permanent.</p> <p>Le programme comprend des mesures volontaires qui garantissent que les organismes de conception et de fabrication aéronautiques se conforment aux normes de l'annexe 19 de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et à la norme industrielle internationale SM-0001 – Mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité dans les organismes de conception, de fabrication et d'entretien.</p> <p>TC continuera de tirer parti du CCRAC pour appuyer l'élaboration d'exigences relatives au SGS dans le secteur de la fabrication aérospatiale. Ces efforts comprennent, à court terme, des consultations informelles qui auront lieu par l'entremise du CCRAC afin d'informer les intervenants et de recueillir leurs commentaires au sujet de l'élargissement proposé des exigences relatives au SGS pour les secteurs de la conception et de la fabrication aérospatiales. À moyen et à long terme, ils comprennent la publication d'avis de proposition de modification visant des règlements et des normes afin d'élargir, d'harmoniser et de moderniser le cadre de réglementation du SGS du Canada.</p> <p>Les modifications proposées visent à améliorer</p>

Recommandations du Comité		Réponse du gouvernement
		l'étendue et la clarté des règles du Canada, à harmoniser les exigences canadiennes avec les nouvelles normes et pratiques recommandées de l'OACI et à éliminer les obstacles pour les industries canadiennes qui cherchent à vendre des biens et des services sur le marché mondial.
8.	Que Transports Canada, Aviation civile s'engage à formaliser davantage la collaboration internationale avec d'autres autorités aéronautiques en ce qui concerne les questions de certification et de validation, notamment par l'entremise d'échanges formels de représentants permanents.	<p>Le gouvernement est d'accord avec la recommandation.</p> <p>TC continuera de collaborer avec ses partenaires pour officialiser la collaboration internationale avec d'autres autorités de l'aviation en ce qui concerne les questions de certification et de validation. Le Canada est actuellement signataire de 39 accords internationaux liés à la certification des aéronefs. Depuis 2014, le Canada participe à une équipe de gestion de la certification (EGC) avec les É.-U., l'Union européenne et le Brésil. Cette équipe a fait progresser l'harmonisation des processus de certification, ce qui a mené à une compréhension commune de nombreuses exigences pour lesquelles il y avait des différences d'interprétation.</p> <p>En outre, la collaboration bilatérale avec les É.-U. est bien établie et vise à harmoniser les exigences de certification, y compris l'interprétation des règles. À la suite des accidents impliquant des appareils 737 MAX, le processus de RAPM a été jugé déficient. Diverses autorités internationales collaborent pour discuter d'un processus amélioré qui permettra de déterminer les changements et leur incidence sur la sécurité des aéronefs. Cela comprend la clarification du processus requis pour déterminer la base de certification. Ce travail devrait être achevé d'ici le printemps 2023.</p>
9.	Que Transports Canada, Aviation civile examine ses politiques pour s'assurer que les aéronefs ne sont pas certifiés ou validés avant que toutes les questions et préoccupations importantes n'aient été réglées entièrement.	<p>Le gouvernement est d'accord avec la recommandation.</p> <p>TC a mis à jour ses pratiques pour les rendre conformes à la recommandation. Il examine également ses politiques internes et les met à jour afin de clarifier et de rendre obligatoire le règlement de toutes les questions importantes avant la délivrance d'une approbation de certification ou de validation.</p>
10.	Que le Comité exprime ses préoccupations quant à la certification des aéronefs de Boeing accordée par la FAA à la lumière des dernières constatations des autorités américaines	<p>Le gouvernement prend acte de la recommandation voulant que le Comité exprime ses préoccupations au sujet de la certification des aéronefs de Boeing par la FAA, compte tenu des constatations des autorités américaines.</p> <p>Le Canada jouit d'un solide système de certification, et il a toujours maintenu un niveau élevé de sécurité. À l'heure actuelle, en vertu du processus interne de certification de TC, toute</p>

Recommandations du Comité		Réponse du gouvernement
		<p>modification apportée à un produit aéronautique certifié doit être réévaluée afin de s'assurer que les normes de conception applicables sont appropriées pour la modification et, par la suite, qu'elles sont recertifiées.</p> <p>Le gouvernement estime que la transparence est essentielle à l'établissement d'une plus grande confiance, à l'enrichissement des relations et à la promotion de l'harmonisation des programmes de validation.</p>
11.	Que Transports Canada réexamine ses accords internationaux en ce qui concerne l'harmonisation de la certification des aéronefs avec d'autres juridictions.	<p>Le gouvernement est d'accord avec la recommandation.</p> <p>TC examine ses accords internationaux en ce qui concerne l'harmonisation de la certification des aéronefs avec d'autres administrations et met en œuvre « la <i>Maintenance of Confidence Charter</i> » (charte de maintien de la confiance) signée par TC et la FAA en septembre 2021.</p> <p>Cette charte sert à mettre en œuvre l'évaluation continue requise du système de certification des aéronefs de la FAA et de TC reconnu dans l'Accord bilatéral sur la sécurité aérienne (ABSA) entre le Canada et les É.-U.</p> <p>L'ABSA impose aux parties une obligation inhérente de s'assurer que la confiance établie avec le système de réglementation de l'autre partie est maintenue pour que les procédures de mise en œuvre technique demeurent valides.</p> <p>TC étudiera la possibilité de mettre en œuvre une approche semblable avec d'autres autorités de certification à mesure que la relation et l'ampleur des activités bilatérales évolueront. Cette recommandation vient compléter la recommandation 8, qui porte sur l'élargissement de la collaboration avec d'autres autorités de l'aviation en ce qui concerne les questions de certification et de validation.</p>
12.	Que Transports Canada effectue une évaluation technique supplémentaire dans le cadre de la validation des aéronefs certifiés par la FAA.	<p>Le gouvernement est d'accord en principe avec la recommandation.</p> <p>TC utilise l'extensibilité pour définir la portée et le niveau de participation souhaités dans un programme de validation qui mènera à la délivrance d'une approbation de conception.</p> <p>Par conséquent, des principes fondés sur les risques sont utilisés dans le cadre du processus d'élaboration des plans de travail pour le programme de validation. Chaque plan de travail est unique et adapté à l'ampleur, à la complexité et au risque associés à l'application. TC dispose de la latitude nécessaire pour définir un niveau plus élevé d'évaluation technique dans le cadre du plan</p>

Recommandations du Comité		Réponse du gouvernement
		de travail afin d'obtenir des réponses aux questions qu'il pourrait avoir ou dans les domaines qui pourraient nécessiter des précisions. Toutefois, Transports Canada examinera ses directives sur les évaluations techniques, tout en s'assurant que toute nouvelle directive qui augmente le niveau d'évaluation technique ne pénalise pas indûment l'industrie canadienne de l'aviation ou ne détourne pas les ressources de Transports Canada vers des activités non liées à l'amélioration de la sécurité.
13.	Que le gouvernement du Canada travaille avec les familles des victimes canadiennes du vol 302 d'Ethiopian Airlines afin de commémorer les victimes.	<p>Le gouvernement est d'accord avec la recommandation.</p> <p>Le gouvernement travaillera de concert avec les familles des victimes canadiennes du vol 302 d'Ethiopian Airlines afin de commémorer les victimes. Le gouvernement a pris note des leçons retenues de sa démarche auprès des familles. Depuis, le gouvernement a amélioré ses mécanismes, qui ont contribué à façonner une réponse beaucoup plus robuste et rapide à la tragédie du vol 752 d'Ukraine International Airlines en janvier 2020.</p> <p>Depuis la tragédie du vol 302, le gouvernement a démontré son soutien aux familles par des réunions, des communications et en leur offrant accès à des services de counseling. TC a pris des mesures élaborées pour consulter les familles au sujet de toutes les initiatives commémoratives organisées par le gouvernement. On espère que ces actions contribueront à honorer la mémoire des victimes.</p> <p>Dans le budget de 2021, le gouvernement a annoncé l'affectation de 5,6 millions de dollars pour établir un programme commémoratif de cinq ans pour honorer la mémoire des victimes canadiennes du vol 302. Le mandat et le format de cette initiative seront déterminés en collaboration avec les familles afin de refléter leurs souhaits et leurs attentes. Le gouvernement a également proclamé le 8 janvier Journée nationale de commémoration des victimes de catastrophes aériennes. Cette journée est une occasion de commémoration des victimes de tragédies aériennes, y compris celles de la catastrophe du vol 302, de sensibilisation et de réflexion à l'échelle nationale. Le ministère du Patrimoine canadien dirige une initiative d'édification d'un monument à la mémoire de toutes les victimes des tragédies aériennes modernes qui ont un lien avec le Canada.</p>
14.	Que le Canada, grâce à son siège permanent au sein de l'OACI, s'efforce d'obtenir des	Le gouvernement est d'accord en partie avec la recommandation.

Recommandations du Comité	Réponse du gouvernement
<p>modifications à l'annexe 13 afin de permettre une plus grande participation aux enquêtes sur les incidents de la part des États ayant une expertise ou un nombre important de morts dans l'incident.</p>	<p>L'écrasement du vol PS752 d'Ukraine International Airlines en janvier 2020 a révélé des lacunes du cadre des enquêtes internationales sur les accidents aériens visé par l'annexe 13. Cela comprend des lacunes en matière de transparence et de communication avec les États ayant enregistré des décès, qui ont également été mises en évidence par les accidents du vol 610 de Lion Air et du vol 302 d'Ethiopian Airlines, malgré les contextes différents.</p> <p>En décembre 2020, le conseiller spécial du premier ministre, Ralph Goodale, a publié un rapport intitulé : <i>Vol PS752 : Le long chemin vers la transparence, la responsabilité et la justice</i>. Le rapport recommandait entre autres que le gouvernement du Canada participe davantage aux enquêtes sur les accidents aériens des États ayant enregistré des décès, menées en vertu de l'annexe 13.</p> <p>TC s'est engagé à combler les lacunes de l'annexe 13 mises en évidence par la tragédie du vol PS752, y compris les lacunes en matière de transparence et de communication qui ont aussi été mises en lumière par les tragédies du vol 610 de Lion Air et du vol 302 d'Ethiopian Airlines. À la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 de l'OACI tenue en octobre 2021, le Canada a obtenu l'appui de 55 États membres sur une proposition visant à prioriser les travaux d'experts techniques ayant pour but de répondre de ces enjeux et d'autres. TC a également établi une équipe spéciale en charge de promouvoir un examen de l'annexe 13 de l'OACI pour accroître la transparence et la crédibilité des enquêtes sur les accidents aériens dans le contexte d'un aéronef qui a été abattu, avec pour tâche spécifique de maintenir le rythme des travaux dirigés par des experts et d'élargir le soutien au sein de l'OACI à cette fin.</p>